



Mairie
12370 Belmont sur Rance
Tel : 05 65 99 91 80

PROCES VERBAL RÉUNION DU 10 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de juin, à 18 heures 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mlle ALIES Monique.

Présents : BOUSQUET Albert - CABANES Jean-Louis – ICHÉ Damien - MOLLINÉ Valérie – PUECH Xavier – SERS Claude – TOUREL Jean-Claude

Absents excusés : ARNOULD Bernard – CARRIERE-ILTIS Régine – CHABBERT Sylvain - COSTE Alexis – JULIEN Martine – RAMBIER Vanessa

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ;

MOLLINÉ Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

ORDRE DU JOUR :

Madame le maire demande aux élus d'ajouter à l'ordre du jour les points suivant :

- Délibération concernant l'adhésion de Broquies au SIAEP des Rives du Tarn

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

Le procès-verbal du 05 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION : 20250610_DELO45 : Modification des statuts du syndicat des rives du Tarn

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn, en vue de la reprise de la compétence assainissement, a présenté ses nouveaux statuts lors du comité syndical du 14 mai 2025.

Elle explique au Conseil qu'il dispose de 3 mois pour se prononcer sur leur approbation, à compter de la délibération numéro 14052025-02 du comité syndical du syndicat.

Madame le Maire précise que le Syndicat des Rives du Tarn devient un syndicat dit « à la carte », constitué de communes qui sera dénommé « Syndicat Intercommunal des Rives du Tarn ».

Elle ajoute que dans un souci de garantir le bon fonctionnement du Syndicat et de ne pas bouleverser immédiatement la gouvernance, il est prévu que la réforme modifiant la représentation de chaque commune par un délégué titulaire et un délégué suppléant n'entrera en vigueur qu'après le renouvellement des conseils municipaux prévu en 2026 (article 11 des statuts).

Madame le Maire donne connaissance des statuts et propose au Conseil Municipal d'accepter leur nouvelle rédaction.

Le conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn désormais dénommé : « Syndicat Intercommunal des Rives du Tarn » et annexé à la présente délibération.



DÉLIBÉRATION : 20250610_DEL046 : Adhésion de la commune de Broquies au SIAEP des Rives du Tarn

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que La Commune de BROQUIES demande l'adhésion au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn à compter du 31 décembre 2025.

Elle précise qu'actuellement le Syndicat et la Commune sont liés par une vente d'eau en gros.

Elle rappelle que cette adhésion a été évoquée lors de la séance des Comités Syndicaux des 14 et 21 mai 2025. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des Communes associées.

Elle rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Broquies a délibéré favorablement le 25 novembre 2024 sur sa demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et vu les Statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn,

Décide :

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la Commune de BROQUIES.
- dit que cette adhésion peut être effective à compter du 31 décembre 2025.



DÉLIBÉRATION : 20250610_DEL047 Suite à donner à l'étude du schéma directeur d'assainissement et d'eau potable.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement et d'eau potable porté par la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier, le Comité de pilotage s'est réuni le 30 avril 2025. La réunion a permis de faire le point sur l'avancement et sur le diagnostic des systèmes d'eau potable et assainissement, et d'échanger sur la pertinence de continuer l'étude.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021, un schéma directeur a été établi par la société CEREG pour la commune de Belmont sur Rance.

Madame le Maire propose au conseil municipal que la commune de Belmont sur Rance se retire définitivement du marché d'étude du schéma directeur d'assainissement et d'eau potable

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et décide à l'unanimité de se retirer définitivement du marché concernant le schéma directeur d'assainissement et d'eau potable avec la Communauté des Communes Monts Rance et Rougier.



DÉLIBÉRATION : 20250610_DEL048 Déclassement d'une partie du chemin rural du « Travers du Riou Clôt »

Madame le maire informe le conseil municipal avoir reçu en Mairie un administrateur de l'ABSEAH, qui lui a fait part de vouloir intégrer au patrimoine de l'ABSEAH une partie du chemin du Travers du Riou Clôt.

L'ABSEAH a fait l'acquisition de la parcelle cadastrée T60 dans le projet d'y construire un parking et un village « inclusif et durable ». En intégrant une partie du chemin rural du Travers du Riou Clôt, le projet serait plus accessible.

Madame le Maire propose de céder une partie du chemin rural 62, pour un montant de 100€. Les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de l'ABSEAH.

✚ **DÉLIBÉRATION : 20250610_DEL049 Attribution d'une subvention à l'école publique.**

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier de l'école publique de Belmont sur Rance demandant une aide financière pour les voyages scolaire des CP-CE1 et des CE2-CM.

Madame le Maire informe le conseil municipal que 29 élèves ont participés aux voyages scolaires dont 11 élèves de la commune de Belmont sur rance.

Le conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 100€ (11élèves X 10€) à l'école publique de Belmont sur Rance, pour leurs différents projets.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour le versement de cette subvention.

✚ **DÉLIBÉRATION : 20250610_DEL050 DM1**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		20 200.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		20 200.00 €

Informations diverses

- Mr TOUREL Jean-Claude présente le bilan annuel d'assainissement (2024) qui a été réalisé par Aveyron Ingénierie. Ce rapport montre un bon fonctionnement de la station d'épuration, avec deux axes à améliorer :

- Faire fonctionner correctement la sonde à oxygène en place
- Rafrachir le local technique. Reprendre le béton où c'est nécessaire

Un conseiller habitant à proximité de la station d'épuration relève cependant l'apparition occasionnelle de mauvaises odeurs.

- Travaux de la Collégiale : Réunion de chantier prévu le 20/06/2025 à 15h00 sur site.
 - Un arrêté d'interdiction de circuler et de stationner pendant la pose de l'échafaudage a été pris rue Michel de Pontault.
 - Un tunnel de protection piétons et voitures est en discussion.
- Conservatoire des statuts menhirs :
 - Des flyers vont être imprimées par l'imprimerie de l'ABSEAH
 - Il a été acheté des vitrines
 - Inauguration le 02 juillet 2025 à 18h30.
- Sécurisation du village – Feux tricolore :

La délimitation de la voie de roulage et des bas cotés par un revêtement bicouche couleur rosé va être réalisée par la société GUIPAL (8312.80€)

Le marquage et la route et les panneaux seront posés par la société SIGNAUX GROS (6389.91€)

La pose des feux est prévue fin juillet si le matériel est bien livré.

- Un abris de jardin pour le rangement de jeux extérieur a été commandé et sera posé prochainement l'école publique
- Le feu d'artifice aura lieu le dimanche 13 juillet

Fin de séances 20H30

Secrétaire de séance
Valérie MOLLINÉ



Maire de BELMONT SUR RANCE
Monique ALIÉS



